

Ref : CA2015/228

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 2015

**DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION APPROBATION DU PARTENARIAT
AVEC LA DRAC AQUITAINE RELATIF AUX CONTRATS LOCAUX EDUCATIFS ARTISTIQUE (CLEA)
VIA LE PROJET UBIC ET DE SON BUDGET PREVISIONNEL**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 9 octobre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-3, L.712-1 et L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne*

Après en avoir délibéré,

➡ **approuve le partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne et la DRAC Aquitaine pour l'accompagnement des contrats locaux d'éducation artistique (CLEA) via le projet UBIC ainsi que son budget prévisionnel, telle que présenté dans le document annexé à la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 09 octobre 2015.

Nombre de membres présents	15
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	23
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 26/11/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 05/11/2015